

ZAC Multi sites de Monterblanc

DOSSIER N° 56-2014-00091 d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Au titre des articles L-214-1 et suivants du code de l'environnement

Rapport d'enquête publique

Demandeur :

Société EADM N° SIRET : 390 981 777 00019

Représenté par Benoît Gandin BP 55 56002 Vannes Cedex

Rédacteur de l'étude :

EOL 8 rue Ella Maillart Parc d'activité de Laroiseau

BP 30185 56005 Vannes Cedex

Commissaire enquêteur : Gérard Guillou

Commissaire suppléant : Monsieur Alain Guyon

Enquête publique N° 56-2014-00091

Du 13 octobre 2014 au 14 novembre 2014

Sommaire

1-Présentation du projet soumis à l'enquête publique

11- Nature de l'opération

12- Le cadre Juridique

13- Analyse du projet

14-La composition du dossier de présentation du projet soumis à l'enquête publique.

2- Organisation et déroulement de l'enquête publique

21- Désignation du commissaire enquêteur

22-Ouverture de l'enquête publique

23- Présentation du projet par le maître d'ouvrage/visite des lieux

24- Publicité de l'enquête et information du public

25-Durée de l'enquête

26-Ouverture de l'enquête et durée des permanences

27- Clôture de l'enquête

3- Observations recueillies

31-Les visites lors des permanences

32-Observations à la mairie ou par courrier ou courriel

-33- procès-verbal de synthèse de l'enquête

4- Annexes

41- Carte de localisation de la ZAC multi-sites sur Monterblanc

42- Courrier du tribunal administratif nommant les commissaires enquêteurs

43- Arrêté du préfet portant ouverture d'enquête publique pour la ZAC multi-sites de Monterblanc.

44- L'Avis d'enquête publique

45- Information de l'autorité environnementale n'émettant aucune observation relative au dossier loi sur l'eau pour la ZAC multi-sites de Monterblanc

46- Scan du registre d'enquête

47- Procès-verbal de clôture de l'enquête avec le maire de Monterblanc et le commissaire enquêteur.

48- Procès-verbal de déroulement d'enquête transmis à la société EADM.

1- Présentation du projet soumis à l'enquête publique

11- Nature de l'opération

La commune de Monterblanc souhaite mettre en œuvre une ZAC multi-sites sur son territoire afin d'encadrer l'urbanisation des « dents creuses » et des extensions du bourg.

- La commune de Monterblanc agit en tant que maître d'ouvrage
- EADM en tant qu'aménageur pour le compte de la commune
- Le cabinet Métivier architecture urbanisme intervient en tant qu'architecte
- Le bureau SETUR intervient en tant urbaniste et maître d'œuvre
- Les bureaux d'étude Chauvaud-TBM, POLENN et JLBi conseils sont en charge de l'étude d'impact pour la constitution du dossier de création et de réalisation de la ZAC
- Le bureau EOL (récemment détaché de la société GEO BRETAGNE SUD) réalise l'étude d'incidence au titre de la loi sur l'EAU objet du présent dossier.

12- Le cadre juridique : loi sur l'eau et rubriques de la nomenclature

Article L 210-1 du code l'environnement

Le contenu de ce dossier d'autorisation comprend les éléments expressément demandés à l'article R214-32 et suivants relatif aux procédures d'autorisation. Ce document d'incidence répondra également aux différentes exigences énumérées dans l'article 2 de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau.

Article L211-1 du code l'environnement et article 2 de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau

« Les dispositions de la présente loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau et visent à assurer

- La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- La protection contre toute pollution et la restauration de la qualité de l'eau superficielle et souterraine.
- La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;
- Le développement et la protection de la ressource en eau
- La valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux les exigences

- De la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population
- De la vie biologique du milieu récepteur

- De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations
- De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce »

Il s'agit d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau L-214-1 et suivants du code de l'environnement.

Rubriques 2.1.5.0 de la nomenclature issue de l'article R214-1 du code de l'environnement : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieur à 20Ha.

13- Analyse du projet

Le périmètre initial du projet de la ZAC multi-sites couvre différents secteurs à proximité immédiate du centre de Monterblanc. La réflexion s'est portée sur les principales « dents creuses » et les zones potentielles d'extension soit environ 37 Ha, la ZAC s'est finalement réduite à 22 Ha.

Les rejets d'eau s'effectueront sur trois affluents de l'ARZ (Le Grand Gillard, le ruisseau de Kerjean, le ruisseau du Faouedic) , qui se jettent dans l'Oust puis dans la Vilaine.

Le projet consiste à assurer la desserte par les voiries et réseaux divers des futurs lots destinés à l'habitat situés sur chacun des sites de la ZAC et la maîtrise des écoulements des eaux pluviales et des eaux usées.

- **Les eaux pluviales**

Le projet prévoit la collecte des eaux pluviales issues de chacun des sites urbanisés auxquels s'ajoutent les eaux issues des terrains situés en amont des différents sites .La surface totale est de 20, 8 Ha.

Sur les 6 sites :

- **3** ont pour exutoire le réseau communal correspondant à une surface de bassin versant de 7,8 ha (sites 2, 4 et 6)

Les réseaux à créer comprennent :

- Les canalisations principales au diamètre approprié

- Les regards de visite et les grilles de récupération des eaux de voirie

- Les branchements individuels situés à 1 m à l'intérieur de la limite de propriété.

- **3** ont pour exutoire le milieu naturel (fossés et ruisseaux) correspondant à une surface de bassin versant de 13 ha (sites 1,3 et 5).

L'objectif est de maîtriser ces rejets d'eaux pluviales et pour ce faire le projet prévoit des ouvrages de rétention sur chacune des zones de la ZAC multi-sites pour assurer la gestion quantitative des rejets .Ceux-ci sont décrit ci-dessous :

Site	Type d'ouvrages	Volume utile (en m3)	débit de fuite (en L/s)
Govéric	bassin versant paysagé	405	7,4
Kerentrech	4 bassins paysagés dont 3 en série	85	1,9
		160	4,7
		100	6,2
		130	2,3
Pont Morio	2 bassins paysagés	30	1
		18	1
Lann Er Velin	1 bassin de rétention enterré	17	1
	1 bassins paysagé	255	6,1
	1 bassin de rétention enterré	110	3,6
Route d'Elven	8 bassins paysagés dont certains en série	185	4,7
		255	2,3
		145	3,7
		55	5,3
		355	11,9
		360	7,2
		170	3
		30	4
Coteaux de Lann Er Velin	2 bassins paysagés	85	4,2
		50	5

Le type de rétention est donné à titre indicatif et peut être modifié. Les volumes de rétention et les débits associés sont par contre définitifs..

Des systèmes de traitement des eaux seront mis en place au niveau de ces ouvrages de collecte. Ils comprennent des regards de décantation associés aux grilles et avaloirs du réseau, des noues paysagères et des bassins de décantation.

- **Les eaux usées**

Les réseaux sont à créer et seront raccordés au réseau existant situé à proximité des sites. Les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration de Monterblanc situé au lieu-dit Kerbloquin d'une capacité de 5000 EH.

14- Composition du dossier de présentation du projet soumis à enquête publique

Le dossier décrit :

Titre 1 nom et adresse du demandeur

Titre 2 L'emplacement du projet

En précisant sa situation géographique, les cours d'eau concernés, la localisation des rejets d'eaux pluviales

Titre 3 présentation du projet et liste des rubriques de la nomenclature dont il relève

Objectif de la ZAC, description détaillée de l'opération, planning des travaux, loi sur l'eau et rubriques de la nomenclature

Titre 4 documents d'incidences

Analyse du milieu initial, humain, présentation de la commune, de ses réseaux d'eau potable, le traitement des eaux usées, les conditions climatiques, la géologie, l'hydrologie locale à l'échelle de la commune et en particulier au niveau du projet. Ceci en présentant chacun des 6 sites concernés ainsi que les caractéristiques des milieux récepteurs et l'usage de l'eau en aval du milieu récepteur.

L'incidence du projet sur l'eau et les milieux aquatiques, en calculant l'évolution débitométrique due au projet sur chacun des 6 sites. Cette analyse permet de mettre en évidence les incidences sur les débits d'eau.

Il en découle les mesures correctrices et /ou compensatoires pour gérer quantitativement les rejets sur chacun des 6 sites et le dimensionnement sur chacun d'entre eux des ouvrages à créer.

L'étude analyse la gestion qualitative des rejets, estime les abaissements de la charge de pollution

Titre 5 moyens de surveillance et d'intervention des ouvrages hydrauliques

Titre 6 compatibilité avec les objectifs définis par les schémas d'aménagement relatif à l'eau : avec le S.D.A.G.E, le S.A.G.E Vilaine.

2- Organisation et déroulement de l'enquête publique

21- Désignation du commissaire enquêteur

Le tribunal administratif de Rennes par la décision du 21/08/2014 N° E14000211/35

Au

Vu enregistré le 14/08/2014, la lettre par laquelle la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Aménagement d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) multi-sites de Monterblanc

Décide :

Article 1 : Monsieur Gérard Guillou est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire

Article 2 : Monsieur Alain Guyon est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

22-Ouverture de l'enquête publique

Elle a fait l'objet d'un arrêté du 18 septembre 2014 du préfet du Morbihan portant ouverture de l'enquête publique du lundi 13 octobre 2014 au vendredi 14 novembre 2014 pour une durée de 33 jours.

Cette enquête s'est déroulée les :

Lundi 13 octobre 2014 de 9h à 12H

Mercredi 29 octobre 2014 de 14H à 17H

Vendredi 14 novembre 2014 de 14h à 17h

23- Présentation du projet par le maitre d'ouvrage / visite des lieux.

Je me suis rendu à la mairie de Monterblanc où j'ai rencontré le maire de la commune. J'ai par ailleurs rencontré le maitre d'ouvrage EADM, représenté par Monsieur Yvon Pointeau chargé d'opération, avec qui j'ai fait la visite détaillée des 6 sites de la ZAC de Monterblanc.

24- Publicité de l'enquête et information du public

Publicité légale

L'avis d'enquête publique a été apposé sur les 6 sites de la ZAC multi-site, ce même avis était apposé à l'entrée de la mairie de Monterblanc, siège de l'enquête.

Cette publicité était également visible sur le site internet de la mairie.

Cette même publicité a été réalisée dans 2 journaux locaux avant l'ouverture de l'enquête pour faire part de la présence du commissaire enquêteur.

Pièces du dossier mis à disposition du public

Ce dossier mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête comportait :

- Les documents relatifs à la présentation du projet :
 - Dossier réalisation : autorisation au titre de la loi sur l'eau
 - Compléments et correctifs apportés au dossier
 - Le dossier n°56-2014-00091 d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : étude d'impact du projet établi pour le dossier de création de la ZAC en février 2012 et son complément de mars 2014
- Le document de l'autorité environnementale stipulant qu'elle n'a en date du 08/09/2014 émis aucune observation de rapportant à ce dossier.
- Le courrier du 9/09/2014 nommant Gérard Guillou comme commissaire enquêteur.
- L'arrêté du 18 septembre portant ouverture d'enquête publique pour l'aménagement d'une ZAC multi-sites à Monterblanc.
- Registre d'enquête

25-Durée de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2014.

26-Ouverture de l'enquête et durée des permanences.

Elles se sont déroulées :

- les lundi 13 octobre 2014 de 9H à 12H
- Mercredi 29 octobre 2014 de 14h à 17H
- Vendredi 14 novembre 2014 de 14H à 17H

27-Clôture de l'enquête

Celle-ci a été close le vendredi 14 novembre à 17H en présence de Gérard Guillou commissaire enquêteur et de Monsieur Le Maire de Monterblanc.

En pièce jointe le document de clôture de l'enquête.

28-Conclusions sur le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée normalement, aucun incident n'est à signaler.

L'objet de l'enquête portant sur une autorisation sollicitée au titre de la loi sur l'eau et ayant de ce fait un caractère technique. Cette enquête succédant elle-même à une précédente enquête préalable établie en 2012. Il n'était pas facile pour le public de bien comprendre l'objet de l'enquête.

3-Observations recueillies

- 31-Les visites lors des permanences ont été au nombre de 7 :

J'ai dû à chaque fois bien préciser l'objet de l'enquête, dans aucun des cas les remarques formulées ne correspondaient à l'objet de celle-ci.

J'ai malgré tout écouté les remarques elles concernaient :

- Questionnement sur un talus dans l'une des parcelles de la ZAC
- Délais d'acquisition des parcelles.
- Comment se déroulerait l'urbanisation des parcelles.
- Quelle serait la chronologie : quelles parcelles seraient urbanisées en premier.

- 32-Observations à la mairie ou par courrier ou courriel

Aucune observation n'a été faite par écrit, par voie postale ou par Email à la mairie

-33- procès-verbal de synthèse de l'enquête

J'ai transmis à EADM le procès-verbal d'enquête. N'ayant pas de question à poser et n'ayant pas d'observation à formuler, celui-ci ne demandait aucune réponse de sa part.

4- Annexes

- Annexe 1 : Plan de présentation du projet de la ZAC multi-sites de Monterblanc .
- Annexe 2 : Décision du tribunal administratif nommant les commissaires enquêteur titulaire et suppléant
- Annexe 3 : Arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique pour l'aménagement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) multi-sites de Monterblanc
- Annexe 4 : L'avis d'enquête publique informant la population pour la ZAC de Monterblanc
- Annexe 5 : Information de l'autorité environnementale : elle n'a émis aucune observation en date du 8 septembre 2014
- Annexe 6- Registre d'enquête public.
- Annexe 7 : Le procès –verbal de clôture de l'enquête en présence du maire de Monterblanc.
- Annexe 8 : Procès-verbal de déroulement d'enquête transmis à EADM

ZAC Multi sites de Monterblanc**DOSSIER N° 56-2014-00091 d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.****Au titre des articles L-214-1 et suivants du code de l'environnement****Avis motivé du commissaire enquêteur****Demandeur :****Société EADM N° SIRET : 390 981 777 00019****Représenté par Benoît Gandin BP 55 56002 Vannes Cedex****Rédacteur de l'étude :****EOL 8 rue Ella Maillart Parc d'activité de Laroiseau****BP 30185 56005 Vannes Cedex****Commissaire enquêteur : Gérard Guillou****Commissaire suppléant : Monsieur Alain Guyon****Enquête publique N° 56-2014-00091****Du 13 octobre 2014 au 14 novembre 2014**

1- Analyse du réseau hydraulique de la commune.

L'étude met en évidence dans les conditions maximales de précipitation (crue décennale) les quantités maximales d'eau rejetée dans l'ARZ. Cette variation est de 0,88 L/S/km² pour le débit d'étiage à 203 l/S/km² pour une crue décennale en débit instantané et 182 L/S/km² en débits de crue journalier.

Ce sont ces données qui sont prises en compte pour faire les études de débit de chaque partie de la ZAC multi-sites.

L'analyse détaillée de la ZAC met en évidence 3 bassins versant sur la commune chacun alimentant un petit ruisseau, tous se jettent dans l'Oust puis dans la Vilaine.

Pour chacune des parcelles composant la ZAC multi-sites les données de précipitations maximales prises en compte, il faut analyser les pentes, le sens naturel d'écoulement de l'eau, la capacité d'absorption du sol et voir parcelle par parcelle la façon la plus adaptée pour réguler l'écoulement.

Il est nécessaire par ailleurs de faire le point sur la **qualité** des rejets actuels : la qualité de l'eau de l'ARZ est surveillée par 2 stations de mesure.

Il en ressort que si la teneur en nitrate passe de 22 mg/l en 2005 à 29,4 mg/l en 2010, l'ensemble des autres paramètres physico-chimiques mettent en évidence une très bonne qualité de l'eau.

2- Maitrise de la quantité des eaux rejetées

Site 1 : Goverig :

Sur ce site de 90900 m², 10575 m² seront imperméabilisés soit 12% du bassin versant. Le débit de pointe décennale sera 10 fois supérieur au niveau actuel.

L'étude retient la mise en place d'un bassin de 400m³ pour maintenir un débit de fuite de 7,4l/S dans le cadre d'une crue décennale. La proposition est un bassin paysagé à ciel ouvert de 605 m² 0,3m de marnage et une vidange en 15H

Site 2 :Kerentec'h

Sur ce site de 41900 m² de bassin versant, 4190 m² seront imperméabilisés soit 10%, là également le débit est en augmentation de plus de 10 fois le débit actuel en crue décennale.

Compte tenu des pentes du site il est prévu plusieurs bassins :

Un bassin paysagé de 85 m³ pour la voirie et 7 lots, un bassin paysagé de 150m³, un bassin paysagé de 100m³, un bassin de 130m³. Ces différents bassins sont équipés d'orifices d'écoulements calibrés pour répondre aux besoins. Ils sont également

Équipés de dispositifs de dégrillage et de vannes d'isolement. Tous ces dispositifs permettant de maîtriser l'écoulement en cas de pollution en amont.

Site 3 : Pont Mario

Ce site est situé en continuité du centre-ville au nord de l'église il est traversé par un ruisseau et un fossé exutoire des eaux pluviales communales. La surface du site est de 57900 m². La surface imperméabilisée sera de 28950 m² soit 50% de la surface totale. La surface brute du bassin versant est de 269000 m².

Il ressort que l'augmentation du débit en crue décennale nécessite la mise en place de 2 bassins l'un de 20m³, l'autre de 30m³.

Site 4 : Lann Er Velin

Ce site est vallonné, à cheval sur 3 bassins versants les pentes évoluent de 4% à 20% vers le nord. Il n'y a pas d'exutoire identifié. La surface du site est de 29000 m², l'imperméabilisation portera sur 2900 m² soit 10%. Les débits seront nettement supérieurs à la situation existante. Ceci nécessite la mise en place de 3 bassins compte tenue de la topologie des lieux : un bassin de 16 m³, un bassin de 255m³ et un de 110 m³.

Soit une rétention totale de 381 m³.

Site 5 : Route d'Elven

La surface brute du site est de 178000 m², la surface imperméabilisée sera à terme de 44532 m² soit 25% du total. Le débit sera en augmentation significative et des ouvrages de rétention seront nécessaires. Sept bassins sont envisagés pour maîtriser les débits sur chacun des bassins versants : respectivement 190 m³, 80m³, 145 m³, 55m³, 120m³, 360 m³, 200m³.

Ces rétentions en amont de la vallée permettront de mieux maîtriser l'écoulement d'eau.

Site 6 : Les coteaux de Lann Er Velin

La surface totale du site est de 96650 m², la partie imperméabilisée portera sur 9965 m² soit 10% de la surface. Là également des mesures compensatoires sont nécessaires.

Il s'agit de deux bassins de rétention l'un de 85m³, l'autre de 50m³.

La mise en place de ces 19 bassins de stockage pour un volume total de 2681 m³, au plus près des zones imperméabilisées pour faire les rétentions en cas de forte pluviométrie me paraît bien adaptée.

J'attire l'attention sur la nécessité de maintien en bon état des équipements de chaque bassin de façon à les maintenir en parfait état de fonctionnement.

J'ai noté que ce point est pris en considération dans l'analyse au **titre 5- moyens de surveillance et d'intervention**. Cette responsabilité incombe à la commune qui peut la sous-traiter à un opérateur qualifié.

3- Qualité des rejets.

Le traitement des eaux pluviales s'effectue au niveau des ouvrages de rétention d'eau.

Les noues d'amenées assurent également une épuration des eaux pluviales (80m de fossé permet de réduire de 80% les matières en suspension).

Par ailleurs ces ouvrages permettent de retenir les graisses et les hydrocarbures lorsque les bassins sont équipés de cloisons siphonides.

Le taux d'abattement pour une décantation de 3 à 10h est supérieur à 80% tant pour les MES, la DCO, la DBO5 les hydrocarbures et le plomb.

Les valeurs retenues pour ces différents paramètres sont atteintes dans l'hypothèse d'une urbanisation très dense.

J'ai pu compléter cette analyse du dossier par une visite détaillée sur le terrain. J'ai personnellement visualisé les emplacements des bassins et la raison de leur localisation, site par site.

Je soussigné, **Gérard Guillou, Commissaire enquêteur titulaire** émet l'avis suivant :

Considérant que :

- Le dossier soumis à enquête et mis à disposition du public est conforme aux prescriptions du code l'environnement
- Que les mesures de publicité, le déroulement et l'organisation de l'enquête publique ont été conformes aux prescriptions du code l'environnement.

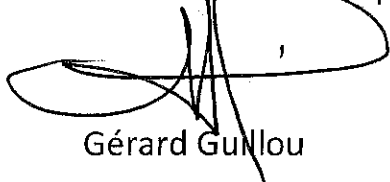
- Que l'absence de réponse de l'autorité de l'environnement a été dûment constatée par une note d'information en date du 8/09/2014.
- Que de l'enquête publique ainsi régulièrement organisée, il n'a été recueilli aucune remarque ou réserve sur le projet proposé par EADM.
- Que, en fonction de l'urbanisation prévue, il est envisagé, site par site, des ouvrages de rétention d'eau, au plus près des zones imperméabilisées, susceptibles de pallier à une forte pluviométrie, sous réserve que les équipements des 19 bassins de stockage soit maintenus en bon état,

Je donne un avis favorable

A la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau présentée par la société EADM/ Mairie de Monterblanc pour la ZAC –Multi-sites de la commune de Monterblanc.

Fait à Auray le 12 décembre 2014

Le commissaire enquêteur



Gérard Guillou

GÉRARD GUILLOU

Commissaire Enquêteur

Manoir de Moncan
31 rue Abbé Joseph Martin 56400 AURAY
gerard.guillou@orange.fr
06 86 66 25 19